



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 14 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DU DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATION 2023-2027 DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN DRÔME

Le nouveau Document Général d'Orientation 2023-2027 (DGO), a été signé le 14 avril 2023, par Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme, Laurent DE CAIGNY, Procureur de la République et Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil départemental. Il constitue au plan départemental, pour les 5 années à venir, la feuille de route de l'ensemble des partenaires qui luttent contre l'insécurité routière, en définissant les grandes orientations d'actions à mener localement pour faire reculer collectivement le nombre et la gravité des accidents.

LE DGO 2023-2027 TEND VERS UN OBJECTIF DÉCLINÉ EN 4 ENJEUX

L'objectif principal de ce document est de développer une stratégie permettant d'épargner des vies humaines sur nos routes. Dans ce but, 4 enjeux sont déclinés et priorisés au regard de l'accidentologie :

Enjeu n° 1 : Les conduites à risques (53%)

Les principaux facteurs des accidents mortels en Drôme sont la vitesse, les conduites sous l'emprise de substances psychoactives et l'inattention (le principal distracteur restant le téléphone).

Enjeu n° 2 et 3 : Les Deux-Roues Motorisés (23%) et Les mobilités douces (19%)

Les piétons, les cyclistes, les conducteurs de trottinettes électriques, que l'on appelle aussi les Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM), et les motards sont des usagers vulnérables qui représentent 42 % des tués.

Enjeu n°4 : Les risques routiers professionnels (15%)

11 % des personnes tuées sur les routes le sont sur le trajet domicile/travail et 4 % lors de déplacements professionnels.

DES EFFORTS À CONJUGUER ET DES COMPÉTENCES À MUTUALISER POUR MAXIMISER NOS ACTIONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

En Drôme, même si l'accidentalité routière reste préoccupante avec 36 tués par an en moyenne sur les 5 dernières années (2017-2021) contre 32 au niveau national, une baisse de la mortalité routière s'est amorcée en 2021 et s'est poursuivie en 2022, avec respectivement 32 et 27 tués. Cette dynamique doit se poursuivre, notamment au travers des actions de prévention et de sensibilisation menées annuellement.

La vigilance et la mobilisation de tous les acteurs locaux (services de l'État, collectivités territoriales, associations, intervenants départementaux de sécurité routière, assureurs, entreprises, etc.), engagés en faveur de la lutte contre l'insécurité routière reste donc de mise, pour poursuivre la dynamique vertueuse des actions de prévention, indispensables pour faire évoluer les comportements de chacun d'entre nous sur la route.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 07 85 77 63 10

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26